CAPA (Agricultures des régions chaudes)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capaarc.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

capa-arc — Capacité professionnelle CP5 selon la configuration A, B ou C choisie (productions végétales pour les animaux / productions végétales / suivi des cultures) — Sujet blanc

Entraînement original · aucune session d'examen

Code sujet **Code pédagogique prepa-capa-arc-e5---capacit-professionnelle-cp5-selon-la-configuration-a-b-ou-c-choisie-producti-39cab6ee**

Durée indicative : 120 min

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Sujet blanc original FormaV. Contexte, entreprises, documents techniques et données de travail fictifs à visée pédagogique. Ce document ne constitue ni une annale de session ni un sujet ou corrigé officiel. Les attendus d'une réalisation pratique décrivent une démarche et des critères de contrôle ; ils ne remplacent pas une prestation en atelier.

Se repérer dans le corrigé

Étude 1 — Étude professionnelle 1 — Configuration A : surfaces fourragères et pâturage
8 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

Étude 2 — Étude professionnelle 2 — Choisir le parcours B ou le parcours C
10 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7, PDF source, p. 8, PDF source, p. 9

« PDF source » désigne la page physique du fichier. Quand le pied de page est lisible, le numéro imprimé est indiqué entre parenthèses. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Étude 1

21.0 points

Étude professionnelle 1 — Configuration A : surfaces fourragères et pâturage

Question 1.1.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

> En vous appuyant sur D1 et D2, distinguez les deux volets de CP5 travaillés dans cette étude A. Pour chacun, indiquez un élément précis du dossier qui s'y rattache.

En configuration A, CP5.1 concerne les travaux liés aux surfaces fourragères : D2 décrit une surface de 1,20 ha répartie en six paddocks et fournit des données pour estimer la matière sèche utilisable. CP5.2 concerne la mise en œuvre du pâturage : le plan prévoit deux jours par paddock et un retour au premier paddock après examen de la végétation et accord de la responsable.

RÉPONSE À RETENIR

CP5.1 : travaux liés aux surfaces fourragères, illustrés par le suivi des paddocks et l'estimation des disponibilités. **CP5.2 :** mise en œuvre du pâturage, illustrée par l'organisation de la rotation du lot.

Question 1.2.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Calculez la superficie d'un paddock en hectares, puis convertissez cette superficie en mètres carrés. Montrez les opérations et indiquez les unités.

Les six paddocks ont la même superficie. Je divise donc la surface totale par leur nombre : 1,20 ha ÷ 6 = 0,20 ha par paddock. D1 indique que 1 ha = 10 000 m² ; la conversion est donc 0,20 ha × 10 000 m²/ha = 2 000 m².

RÉPONSE À RETENIR

Un paddock couvre **0,20 ha, soit 2 000 m²**.

Question 1.3.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 7

> À partir des valeurs de D2, calculez la quantité totale de matière sèche estimée comme utilisable sur les 1,20 ha. Donnez le résultat en tonnes puis en kilogrammes, en montrant le rôle du coefficient 0,55.

Avant d'appliquer la fraction utilisable, la quantité estimée est de 1,20 ha × 2,4 t MS/ha = 2,88 t MS. Pour cette estimation, le coefficient interne 0,55 conduit à retenir 55 % de cette quantité : 2,88 t MS × 0,55 = 1,584 t MS. La conversion en kilogrammes donne 1,584 t MS × 1 000 kg/t = 1 584 kg MS.

RÉPONSE À RETENIR

Quantité estimée utilisable sur 1,20 ha : **1,584 t MS, soit 1 584 kg MS**, selon les hypothèses internes fictives du cas.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 1.4.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 7

> Calculez le besoin théorique journalier en matière sèche du lot de 18 chèvres. Puis, en utilisant la quantité utilisable calculée, estimez combien de jours de besoin théorique elle représente. Arrondissez au dixième de jour et précisez que le résultat est une estimation fondée sur les hypothèses internes du cas.

Le besoin journalier théorique du lot est de 18 chèvres × 2,4 kg MS/chèvre/jour = 43,2 kg MS/jour. La quantité utilisable estimée représente 1 584 kg MS ÷ 43,2 kg MS/jour = 36,666… jours, soit 36,7 jours au dixième près. Cette estimation repose exclusivement sur les hypothèses internes du cas ; elle ne constitue pas une décision de rationnement.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Besoin théorique du lot : **43,2 kg MS/jour**. Quantité utilisable estimée : environ **36,7 jours** de ce besoin théorique.

Question 1.5.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 7

> Le plan interne prévoit deux jours par paddock et six paddocks successifs. Calculez la durée d'un passage complet sur les six paddocks. Comparez cette durée au nombre de jours estimé à la question précédente, sans présenter cette comparaison comme une décision autonome de rationnement.

Le passage complet comprend six paddocks successifs utilisés deux jours chacun : 6 × 2 jours = 12 jours. La quantité utilisable estimée correspond à environ 36,7 jours de besoin théorique, soit environ 24,7 jours de plus que la durée planifiée d'un passage. Cette comparaison porte sur la quantité estimée pour l'ensemble de la surface et ne décrit pas la disponibilité ni l'état de chaque paddock. Elle ne permet donc pas à l'employé de décider seul d'un rationnement ou de modifier le calendrier.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Durée planifiée d'un passage complet : **12 jours**. La quantité totale estimée correspond à environ **36,7 jours** de besoin théorique, soit environ **24,7 jours de plus** que la durée du passage. Cette comparaison ne constitue pas une décision autonome de rationnement.

Question 1.6.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 7

> À partir des seules observations de D2, relevez les faits qui empêchent de considérer immédiatement le paddock 3 comme prêt à être utilisé. Appuyez votre réponse sur le repère interne de végétation et sur les constats de clôture et d'abreuvement.

Une partie du paddock 3 présente une hauteur moyenne observée de 18 cm, alors que le repère interne de remise en utilisation est de 25 cm minimum. Une portion de clôture est déplacée au niveau d'un passage et l'employé ne sait pas si elle sépare encore correctement les espaces. Enfin, un écoulement continu est visible au raccord du bac d'abreuvement ; l'accès à l'eau n'est donc pas confirmé. Ces constats ne permettent pas de déclarer immédiatement le paddock prêt à être utilisé.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le repère interne de végétation n'est pas atteint dans la zone observée et l'état de la clôture ainsi que l'accès à l'eau ne sont pas confirmés. Selon les seules informations disponibles, le paddock 3 ne peut pas être considéré immédiatement comme prêt.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 1.7.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 7

> Proposez une suite de travail prudente et cohérente avec la consigne interne : indiquez ce qui doit être vérifié ou transmis avant toute modification du parcours et expliquez pourquoi l'employé ne peut pas conclure seul que le paddock 3 est utilisable.

Je signale à la responsable les trois constats : hauteur moyenne observée de 18 cm pour un repère interne de 25 cm minimum, clôture déplacée au passage et écoulement continu au raccord du bac. Avant toute modification du parcours, il faut faire confirmer l'état de la séparation, l'accès à l'eau et l'état de la végétation au regard du repère du cas, puis attendre les consignes de la responsable. En attendant ces confirmations, je n'engage pas le lot vers cette zone et ne répare pas le raccord de ma propre initiative. L'employé ne peut pas conclure seul que le paddock est utilisable, car les constats ne confirment ni la séparation ni l'accès à l'eau et le repère interne de végétation n'est pas atteint dans la partie observée.

RÉPONSE À RETENIR

Suite prudente : transmettre les constats à la responsable, faire confirmer les points incertains et attendre sa décision avant de modifier le parcours ou d'engager le lot dans le paddock 3.

Question 1.8.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 7

> Rédigez un compte rendu bref à la responsable (quatre à six phrases). Il doit comporter au moins deux observations précises, une conséquence possible sur le calendrier, une demande de décision ou de vérification, et distinguer les faits des causes qui ne sont pas établies.

Compte rendu à la responsable : Ce matin, une partie du paddock 3 présente une hauteur moyenne observée de 18 cm, alors que votre repère interne de remise en utilisation est de 25 cm minimum. J'ai aussi observé une portion de clôture déplacée au passage et un écoulement continu au raccord du bac d'abreuvement. La séparation et l'accès à l'eau ne sont donc pas confirmés ; je n'engage pas le lot vers cette zone. Ces constats pourraient retarder la rotation prévue, et les observations de la veille pour les paddocks 4, 5 et 6 restent à confirmer avant programmation. Pouvez-vous faire vérifier l'état du paddock et me préciser la suite à donner ? Les causes des différences de végétation et de l'écoulement ne sont pas établies par les observations disponibles.

RÉPONSE À RETENIR

Le compte rendu proposé comporte six phrases, présente des observations précises, indique une conséquence possible sur le calendrier, demande une vérification et distingue les constats des causes qui ne sont pas établies.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Étude 2

28.0 points

Étude professionnelle 2 — Choisir le parcours B ou le parcours C

Question 2.1.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7, PDF source, p. 8

> Parcours B uniquement — En vous appuyant sur D1 et D3, expliquez en quoi le cas du maïs doux correspond au parcours B de cette étude. Nommez les deux volets de CP5 concernés et associez chacun à une tâche ou donnée précise du dossier.

Le parcours B porte sur les productions végétales et D3 présente une culture annuelle : le maïs doux. CP5.1 concerne les opérations techniques liées au cycle de production ; le dossier mentionne notamment la préparation du sol, le semis et l'observation de la levée, ainsi que le comptage des plants établis. CP5.2 concerne les travaux de récolte, de conservation ou de conditionnement ; le cas décrit le tri des épis, un lot retenu après tri de 276 kg et le conditionnement en caisses. La configuration B associe, selon D1, des cultures fourragères à des cultures annuelles, florales ou pérennes ; le maïs doux annuel correspond à cette association.

RÉPONSE À RETENIR

CP5.1 : cycle de production du maïs doux, notamment semis et suivi de la levée. **CP5.2 :** récolte et conditionnement, notamment tri du lot et préparation des caisses.

Question 2.2.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 8

> Parcours B uniquement — Calculez le nombre théorique de positions de plantation sur la parcelle de 0,36 ha à partir de l'écartement entre rangs et de l'espacement entre plants. Convertissez d'abord la surface en mètres carrés ; montrez la formule et les unités.

Je convertis d'abord la surface : 0,36 ha × 10 000 m²/ha = 3 600 m². Selon la consigne, chaque position occupe un rectangle de 0,75 m × 0,30 m, soit 0,225 m² par position. Le nombre théorique est donc 3 600 m² ÷ 0,225 m²/position = 16 000 positions. Le calcul utilise toute la surface et n'ajoute pas de bordure.

RÉPONSE À RETENIR

Nombre théorique sur la parcelle : **16 000 positions de plantation**.

Question 2.3.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 8

> Parcours B uniquement — Calculez le pourcentage d'établissement correspondant aux 14 880 plants comptés, en utilisant votre nombre théorique de positions. Comparez le résultat à l'objectif interne fictif de 85 % et formulez une conclusion limitée à ce critère du cas.

Le pourcentage d'établissement se calcule ainsi : 14 880 plants établis ÷ 16 000 positions théoriques × 100 = 93 %. L'objectif minimal interne fictif est de 85 % ; l'écart est donc de 8 points de pourcentage. Selon ce seul critère du cas, le résultat atteint l'objectif. Cela n'efface pas les plants manquants observés dans plusieurs zones et ne permet pas d'en déterminer la cause.

RÉPONSE À RETENIR

Pourcentage d'établissement : **93 %**, soit **8 points de pourcentage au-dessus** de l'objectif interne fictif de 85 %. La conclusion est limitée à ce critère de l'exercice.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 2.4.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 8

> Parcours B uniquement — Selon les observations et critères internes de D3, quels éléments permettent de retenir un produit pour le lot prévu et quelles informations restent à confirmer par la responsable ? Distinguez un critère donné d'une observation qui ne suffit pas à établir la cause d'un problème.

La consigne interne indique de retenir les épis dont les spathes sont encore fermées et dont les grains restent bien remplis lors du contrôle visuel noté sur la fiche ; le lot doit également être validé par la responsable. D3 indique qu'un lot prévu pour récolte comprend 276 kg de produit retenu après tri, mais ne précise pas si la validation de la responsable a effectivement été donnée : ce statut est donc à confirmer avant de traiter le lot comme validé pour le conditionnement. Les plants manquants et les quelques plantes portant des feuilles jaunissantes sont des observations à transmettre, mais elles ne permettent pas d'établir une cause. Aucun critère externe de maturité ou paramètre de conservation n'est fourni.

RÉPONSE À RETENIR

Critères internes de sélection : spathes fermées, grains bien remplis au contrôle visuel et validation du lot par la responsable. Le lot de 276 kg est indiqué comme retenu après tri ; le statut de validation effective par la responsable n'est pas précisé. Les plants manquants et le jaunissement sont à signaler sans en déduire une cause.

Question 2.5.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 8

> Parcours B uniquement — Calculez le nombre minimal de caisses nécessaires pour contenir les 276 kg de produit retenu, avec une charge maximale de 12 kg par caisse. Indiquez l'opération et l'arrondi appliqué, puis citez les informations de lot à reporter selon D3.

Le nombre de caisses se calcule en divisant la masse du lot par la charge maximale interne : 276 kg ÷ 12 kg/caisse = 23 caisses. Le quotient est entier, donc aucune caisse supplémentaire n'est nécessaire. La fiche de suivi peut mentionner la culture, la masse du lot retenu après tri, les critères internes de sélection, le statut de validation par la responsable et les 23 caisses préparées selon la charge maximale indiquée. Les produits écartés doivent être identifiés séparément et signalés. Aucun autre champ obligatoire ni paramètre de conservation n'est indiqué dans D3 ; il ne faut pas en inventer.

RÉPONSE À RETENIR

Nombre minimal de caisses : **23 caisses** à la charge maximale interne de 12 kg chacune. Les produits écartés sont identifiés à part et signalés.

Question 2.6.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 8

> Parcours C uniquement — À partir de D1 et D3, nommez les deux volets de CP5 concernés par le suivi du bananier plantain et rattachez chacun à un élément précis du cas.

En configuration C, CP5 concerne le suivi de cultures pérennes ou annuelles. CP5.1 porte sur les opérations techniques liées au cycle de production ; dans ce cas, il s'agit du suivi de l'îlot de bananiers plantain et des observations sur les régimes et les feuilles. CP5.2 porte sur les travaux de récolte, de conservation ou de conditionnement ; le dossier demande d'organiser le suivi de récolte, de distinguer les régimes en attente et d'identifier les lots par date et zone. Aucune consigne de stockage supplémentaire ne doit être ajoutée.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

CP5.1 : suivi du cycle de la culture pérenne de bananier plantain. **CP5.2 :** suivi de récolte et de conditionnement, avec traçabilité des lots et séparation des régimes en attente.

Question 2.7.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 8

Parcours C uniquement — Calculez le poids estimatif total des 42 régimes à développement homogène en appliquant le poids moyen fourni de 18,5 kg par régime. Indiquez l'unité et expliquez en une phrase pourquoi le résultat doit rester qualifié d'estimation.

J'applique le poids moyen estimatif fourni aux 42 régimes : 42 régimes × 18,5 kg/régime = 777 kg. Le résultat reste une estimation, car la fiche donne un poids moyen de calcul et non le poids mesuré de chaque régime ni une garantie du poids réel à la récolte.

RÉPONSE À RETENIR

Poids total estimatif des 42 régimes : **777 kg**.

Question 2.8.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 8

Parcours C uniquement — Décrivez comment distinguer les régimes pouvant être préparés pour le lot envisagé de ceux qui restent en attente, conformément aux données du cas. Précisez quelles informations doivent être conservées séparément dans le suivi.

Je distingue les 42 régimes dont le développement est jugé homogène par l'observateur des six régimes décrits comme hétérogènes. Les 42 peuvent être préparés pour le lot envisagé seulement après confirmation par la responsable, notamment selon son observation du développement des doigts ; le dossier ne dit pas que cette confirmation est déjà acquise. Les six régimes restent séparés et en attente de vérification, sans inclusion dans le lot commercial avant avis. Le suivi conserve séparément les quantités observées et estimées, les régimes en attente et les lots identifiés par date et zone.

RÉPONSE À RETENIR

42 régimes : développement jugé homogène par l'observateur, à confirmer par la responsable avant validation du lot. **6 régimes :** développement hétérogène, à garder séparés en attente de vérification.

Question 2.9.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 9

Parcours C uniquement — D3 décrit deux catégories d'anomalies végétales : des feuilles déchirées sur deux plants et un jaunissement observé sur un plant. Relevez ces deux catégories et le nombre de plants concernés par chacune. Indiquez ce que l'employé peut constater, ce qu'il ne peut pas diagnostiquer à partir de ces seules observations et à qui il doit transmettre l'information.

Les deux catégories d'observations sont des feuilles déchirées sur deux plants et un jaunissement observé sur un plant. L'employé peut constater et consigner les signes observés et les nombres de plants concernés. Il ne peut pas déterminer leur cause à partir de ces seuls éléments. Il transmet ces faits à la responsable, sans poser de diagnostic ni proposer un traitement qui n'est pas demandé par le dossier.

RÉPONSE À RETENIR

Feuilles déchirées : **2 plants**. Jaunissement observé : **1 plant**. Les causes ne sont pas établies ; l'information est à transmettre à la responsable.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 2.10.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 9

> Parcours C uniquement — Rédigez une proposition courte d’organisation du suivi de récolte et de conditionnement, limitée aux consignes effectivement fournies dans D3. Faites apparaître la traçabilité des lots, la séparation des régimes en attente et l’absence de consigne sur les paramètres de stockage.

Proposition à transmettre à la responsable : J’identifie chaque lot par date et zone, puis je note séparément les quantités observées et estimées. Je garde les six régimes à développement hétérogène dans un groupe distinct, en attente de vérification, et ne les inclus pas dans le lot commercial avant avis. Les 42 régimes jugés homogènes restent soumis à votre confirmation avant validation du lot. Je vous signale également les anomalies végétales observées. Aucune consigne de coupe, de température de stockage ou de durée de conservation n’étant fournie, je ne fixe pas ces paramètres.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Organisation proposée : lots identifiés par date et zone, quantités observées et estimées consignées distinctement, régimes en attente séparés et anomalies transmises à la responsable. Aucun paramètre de stockage absent du dossier n’est ajouté.

Sujet : Sujet blanc original FormaV — prepa-capa-arc-e5---capacit-professionnelle-cp5-selon-la-configuration-a-b-ou-c-choisie-producti-39cab6ee
Supports documentaires vérifiés : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/capa/arc/capa-arc-ref-012017.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.